

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

B02904060010

Code du produit : 200000043340

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du :

Nettoyant tout usage formulé pour usage domestique, Produit

mélange

biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Colgate Palmolive Services

9-11 rue du Débarcadère 92700 Colombes - FRANCE

Téléphone : +33 01 4768 6000

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

: colgate\_sds@colpal.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France- +(33)-975181407 Global-CHEMTREC- +1 703-741-5970

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques,

Substances ou mélanges corrosifs pour

entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposi-

tion le récipient ou l'étiquette.

#### Prévention:

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau et au savon.

Elimination:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version Date de révision: 1.8 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

P501 Eliminer l'emballage vide selon les prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hypochlorite de sodium hydroxyde de sodium

#### Etiquetage supplémentaire

**EUH206** 

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

| Nom Chimique           | NoCAS<br>NoCE<br>NoIndex<br>Numéro d'enregistre-<br>ment            | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|------------------------|---|---|--------------------------|
| hypochlorite de sodium | 7681-52-9<br>231-668-3<br>017-011-00-1<br>01-2119488154-34-<br>xxxx | Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH031 | >= 3 - < 5               |



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.12.2022

1.8 22.12.2022 660000004526 Date de la première version publiée: 15.05.2018

|   |                         | Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1  Limite de concentration spécifique EUH031 >= 5 % |                 |
|---|-------------------------|--|-----------------|
| Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes | 61788-90-7<br>263-016-9 | Acute Tox. 4; H302<br>Skin Irrit. 2; H315<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 2; H371<br>Aquatic Acute 1;<br>H400<br>Aquatic Chronic 3;<br>H412                         | >= 0,1 - < 0,25 |
|   |                         | Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10  |                 |
|   |                         | Estimation de la toxicité aiguë  |                 |
|   |                         | Toxicité aiguë par voie orale: 846 mg/kg   |                 |

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 660000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui gué-

rissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement** Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappro- : Jet d'eau à grand débit

priés

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

gereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula- :

tion sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

6 / 18

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 660000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

Pour éviter les renversements pendant la manipulation main-

tenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de

sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Produits de nettoyage

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel Gants en caoutchouc

Délai de rupture > 480 min Épaisseur du gant 0,7 mm

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision:

22.12.2022 660000004526

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.12.2022 660000004526 Date de la première version publiée:

15.05.2018

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : transparent

Point d'éclair : > 93,33 °C

pH : 11,5 - 13,5

Concentration: 100 %

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

: Acides Métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Chlore

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques** 

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

hypochlorite de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50

DL50 (Rat): 8.800 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Lapin): > 10,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 20.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 846 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 846 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.12.2022 1.8 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

#### **Composants:**

hypochlorite de sodium:

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:** 

hypochlorite de sodium:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

hypochlorite de sodium:

Voies d'exposition : Inhalation

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Voies d'exposition : Dermale

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

Voies d'exposition

Inhalation

Remarques

: Donnée non disponible

Voies d'exposition

Dermale

Résultat

Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

### Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Information supplémentaire

#### **Produit:**

Remarques : Ce produit n'a pas été testé dans son ensemble. Cependant,

cette formule a été examinée par des experts en toxicologie du Département sécurité des produits de la compagnie Col-



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

gate-Palmolive et elle est considérée comme sûre pour l'usage auquel elle est destinée. Cette analyse a pris en considération les informations disponibles en matière de sécurité, y compris celles sur les ingrédients individuels, les formules similaires et les interactions potentielles entre les ingrédients. Cette analyse est une composante du procédé de détermination des dangers employé pour préparer les instructions de la rubrique 2 de la FS.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

hypochlorite de sodium:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): 0,032 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,141 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,079

mg/l

Durée d'exposition: 168 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,04 mg/l

Espèce: Menidia peninsulae (capucette nord-américaine)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Donnée non disponible:

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 1

### Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 3,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 660000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,1 - 2,9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,08 - 0,29

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

Donnée non disponible:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,28 mg/l

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

hypochlorite de sodium:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

#### Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

hypochlorite de sodium:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -3,42

### Amines, alkyle de coco diméthyles, N-oxydes:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 23,77

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 4,67

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 660000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Conformément à ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1 Numéro ONU

UN 3266

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Liquide inorganique corrosif, basique, n.s.a.(hypochlorite de sodium,hydroxyde de sodium,)

# 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Class 8

#### 14.4 Groupe d'emballage

Ш

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas d'information disponible.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

#### Other Relevant Information:

#### Code de classification

C5

### IMDG EmS Numéro:

F-A, S-B

Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, la taille des colis et les variations des réglementations régionales ou nationales. Le produit peut être expédié en quantité limitée dans un emballage de vente au détail. L'expéditeur est responsable d'identifier toutes les exemptions, y compris la quantité limitée, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille du colis.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version Date d 1.8 22.12.2

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

: Non applicable

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

Non applicable

qui appauvrissent la couche d'ozone

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

#### Autres réglementations:

Règlement (CE) n ° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H371 : Risque présumé d'effets graves pour les organes. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 22.12.2022 1.8 22.12.2022 660000004526 Date de la première version publiée:

15.05.2018

néfastes à long terme.

EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

# La Croix Eau de Javel Plus Fraîcheur Tonique

Cette fiche signalétique industrielle n'est pas destinée aux consommateurs et ne concerne pas l'utilisation domestique du produit. Pour des informations relatives aux applications domestiques de ce produit, se référer à l'étiquette du produit.

Version 1.8

Date de révision: 22.12.2022

Numéro de la FDS: 66000004526

Date de dernière parution: 22.12.2022 Date de la première version publiée:

15.05.2018

nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2 H315 Sur la base de données d'essai.

Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul

Aquatic Acute 1 H400 Méthode de calcul

Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Met. Corr. 1 H290 Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR/FR